



inform **CONTACT**

NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS

N 42

Juillet – Septembre 2003

La délégation de la CGS a pris part au 7^e Forum international économique de St. Pétersbourg qui a eu lieu du 18 au 20 juillet 2003.

Vladimir Scherbakov, président de la CGS, a souligné, intervenant au forum, que les syndicats de la CEI sont sérieusement inquiétés par la vulnérabilité sociale grandissante de la majorité absolue des travailleurs et de toute la population de la région. Dans les Etats de la CEI, plus de 60 millions personnes se trouvent en dessous du seuil de la pauvreté. En Russie le taux des travailleurs dont le salaire est en dessous du minimum vital nécessaire a dépassé 42%, en Ukraine presque 70%. Le niveau de salaire des travailleurs dans la CEI varie de 0,5 à 5 dollars par jour. La différenciation sociale augmente. Le plus grand fossé entre les revenus des riches et des pauvres est enregistré aujourd'hui en Russie.

Le bas niveau de vie de la majorité de la population, la différenciation sociale, le manque de possibilités pour avoir une nourriture, un service médical et une formation convenables provoque un mécontentement grandissant des citoyens, mène à une déstabilisation sociale.

Selon les syndicats de la CEI il est nécessaire d'entreprendre d'urgence dans l'ensemble du territoire de la CEI tout un complexe des mesures pour arrêter la croissance de la misère.

Le 1er juillet 2003 une réunion du Comité Exécutif de la CGS a eu lieu au Kazakhstan (Région de Koustanay).

La coopération entre la Fédération des syndicats du Kazakhstan et le parlement kazakhe, dialogue social dans les différentes branches de l'économie, les accords tarifaires et les conventions collectives dans ce pays ont été à l'ordre du jour du Comité Exécutif. Les participants à la réunion ont souligné que la base juridique pour régulariser les relations de travail dans les conditions de l'économie de marché dans cette république a été créé grâce aux initiatives de la centrale syndicale nationale. La Fédération des syndicats de Kazakhstan participe activement aux élections législatives et a pu former au Majilis (parlement) son groupe des députés. Le Comité Exécutif de la CGS a approuvé l'activité des syndicats kazakhes et a recommandé aux organisations membres d'utiliser cette expérience dans leur travail.

Les participants à la réunion ont aussi discuté des moyens d'améliorer le travail d'information de la CGS. Il a été décidé de créer un système unique d'information pour tous les syndicats de la CEI, d'améliorer sa qualité sur la base des hautes technologies.

Le 4 août 2003 le Comité Exécutif de la CGS a adopté un message adressé aux Chefs d'États et des gouvernements, ainsi qu'aux présidents des parlements des États membres de la Communauté des États Indépendants.

Il y a été souligné que la Convention internationale de la défense des intérêts des travailleurs migrants et de leurs familles, adoptée en 1990 par l'ONU entre en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2003. Le respect par les États de cette convention pourrait permettre aux travailleurs migrants de défendre plus efficacement leurs droits, notamment par voie d'adhésion aux syndicats depuis longtemps revendiqué par le mouvement syndical mondial.

Malheureusement aucun État de la CEI n'a ratifié cette convention de l'ONU, pas plus que les conventions de l'OIT N 97 "Sur les travailleurs migrants" (1949) et le N 143 "Sur les migrations dans les conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants" (1975). L'absence de liaison entre les législations nationales et les normes internationales sur l'immigration conduit à la violation des droits des travailleurs migrants, à leur exploitation sévère, aux abus et à l'irresponsabilité de la part du patronat.

Le Comité Exécutif de la CGS a appelé les pouvoirs législatifs et

exécutifs des États de la CEI d'entreprendre des mesures nécessaires pour se joindre à cette convention de l'ONU et à celles de l'OIT. Le message de la CGS dit que "cela pourrait créer une base normative nécessaire et les conditions civilisées pour la migration de travail dans la CEI et contribuer à l'accroissement de l'économie et du bien-être de la population de nos États".

ARMENIE

Le 1^{er} juillet les habitants de la ville Erevan, capitale de l'Arménie, ont trouvé les portes de leurs stations de métro fermées. La raison était simple: les mécaniciens des rames de métro ont commencé une grève générale en demandant de doubler leurs salaires. Conformément à la législation en vigueur l'administration du métro en a été informé deux mois d'avance.

Au terme des négociations difficiles entre les syndicats et l'administration les parties ont trouvé un compromis – le salaire pour tous les travailleurs du métro sera majoré de 10 à 15%. Dorénavant le salaire des mécaniciens des rames de métro sera de 60 000 à 90 000 drames (soit 102 – 155 US dollars).

Le Conseil de la Confédération des syndicats d'Arménie a discuté à sa réunion tenue le 11 juillet 2003 de la réalisation des décisions du dernier congrès de la centrale qui a eu lieu en 2002. Le rapport présenté par le président de la confédération M. Aroutunian, les interventions des participants à la réunion ont souligné que lors du dialogue social les syndicats se heurtent souvent au refus des

employeurs des entreprises privées d'avoir des contacts avec les syndicats et de participer aux négociations collectives. Dans cette optique les syndicats doivent participer plus activement au renouveau du Code de travail et de la loi sur les syndicats. Au dire de M. Aroutunian, "dans les conditions de la démocratisation et du développement de la société civile les syndicats se proposent de renforcer leur coopération avec les structures d'Etat, y compris le domaine normatif". A l'étape actuelle les syndicats sont en train de discuter de la loi sur les syndicats, adoptée en 2002 en première lecture par le parlement national. Les syndicats y ont déjà proposé 217 amendements. Maintenant il faut faire tout le nécessaire pour que ces amendements soient apportés par le parlement à la loi lors de sa deuxième lecture.

BELARUS

La première réunion du Conseil permanent du développement socio-économique, fondé auprès de la Fédération des syndicats de Belarus (FSB) a eu lieu le 24 juin. Parmi les membres du Conseil on trouve économistes, membres de l'Académie nationale des sciences, représentants des instituts de recherches scientifiques, des associations sociales, des organes de gestion, les représentants des syndicats affiliés à la FSB. Le Conseil permanent est censé évaluer la situation économique et élaborer des propositions visant à résoudre les problèmes socio-économiques actuels du pays. Les avis et les recommandations du

Conseil seront soumis au gouvernement de la République. A cette première réunion les membres de la commission ont analysé le système de la rémunération du travail existant dans le pays. Selon les syndicats, l'actuel système de rémunération est caduc et ne correspond plus aux exigences de l'époque: l'augmentation des salaires n'est pas liée aux résultats de l'activité économique, une différence substantielle persiste entre les salaires des travailleurs de différentes branches, entreprises et professions.

Le 7 août 2003 la Cour Suprême de la République de Belarus a pris la décision de dissoudre l'Union syndicale des aiguilleurs du ciel de Belarus (USAB) affiliée au Congrès des syndicats démocratiques de Belarus. Au dire de Y. Migoutsky, président de l'USAB, la Cour motive cette décision par le nombre insuffisant des membres de son syndicat.

Du 19 au 26 août une délégation de la Fédération générale des syndicats ouvriers de la Syrie dirigé par son président Mohamed Chaaban Azzouz s'est rendu en République de Belarus, invitée par la Fédération des syndicats de Belarus (FSB). Lors de la rencontre de deux délégations Mohamed Azzouz a souligné que la République de Belarus et ses syndicats provoquent un vif intérêt en Syrie et c'est pour cette raison que la nouvelle direction de la centrale syndicale syrienne a choisi ce pays pour son premier voyage à l'étranger. Le communiqué conjoint signé par les deux délégations confirme l'intérêt mutuel d'activer les

relations de coopération au niveau national, régional et international, d'établir un échange régulier de délégations et d'informations, d'organiser ensemble des initiatives syndicales. Les dirigeants de deux organisations se sont engagés de stimuler le développement des relations entre d'autres centrales syndicales de leurs régions.

Le 28 août le Présidium de la Fédération des syndicats de Belarus a dressé un bilan provisoire de la réalisation de la Convention générale signé par le gouvernement, l'Union patronale et la centrale syndicale. La mise en valeur de cette convention témoigne que l'économie du pays n'est pas tout à fait efficace.

L'article de la convention concernant l'augmentation des salaires en fonction de la croissance du PIB est restée lettre morte. Bien que la croissance du PIB au premier semestre 2003 (par rapport à la même période de l'année 2002) ait été de 40,8%, le salaire calculé ne fût augmenté que de 28,2% (et le salaire réel de 2,2%). Résultat: la part du salaire dans le PIB a diminué.

L'engagement d'augmenter les salaires des travailleurs du secteur public n'a pas été accompli non plus. Les arriérés de salaires ont augmenté et atteint le 30 juin 30,5 millions dollars. L'engagement de ne pas augmenter les tarifs de loyer et charges, pas plus que les prix du transport en public sans augmentation des revenus des citoyens n'est pas non plus tenu. Le problème du chômage s'accroît. Le nombre des chômeurs vers la fin du mois de juillet 2003 a augmenté de 0,5% et atteint 140 000 personnes soit 3,2% de la population active.

Le Présidium de la FSB a exigé que le gouvernement et l'Union patronale entreprennent des mesures concrètes pour garantir la réalisation de la convention collective générale.

KAZAKHSTAN

Syazbek Moukachev, président de la Fédération des syndicats du Kazakhsthan (FSK), dans son interview accordé au journal "La voix – Edilet" a déclaré que les syndicats de ce pays ont traversé durant la période de la création d'un Etat indépendant une difficile étape de lutte pour son autonomie et pour sa place dans les nouvelles conditions socio-économiques. "Le mouvement syndical a pu se consolider, sauvegarder sa place dans la société, il est reconnu, il est pris en considération" a-t-il déclaré. Moukachev a surtout souligné le rôle des syndicats dans le domaine d'initiative de lois, dont ils s'occupent dès années 90. Grâce aux efforts des syndicats les lois sur les syndicats, conventions collectives, sécurité du travail et concertation sociale ont été promulgués. Au dire de Moukachev, il est important maintenant de perfectionner la structure organisationnelle des syndicats. Pour les syndicats des industries connexes qui souffrent de la faiblesse organisationnelle et financière il est nécessaire de s'unir. Il ne s'agit pas forcément d'une fusion, ils peuvent créer des associations de branche. Exemple concret, les travailleurs de l'aviation civile qui ont créé une fédération de branche à partir de quatre syndicats autonomes. Il est nécessaire de réviser la politique des cadres de la

FSK, de “rajeunir” les militants syndicaux, d’attirer des jeunes aux organes dirigeants de la structure syndicale, dans son ensemble.

La Fédération des syndicats du Kazakhstan, ses organisations régionales et de branche affiliées ont pris la décision de prendre une part active aux élections des organes législatifs locaux, appelés ici “maslikhates”. A l’avis des syndicats leur participation aux élections peut permettre d’expliquer plus largement à la population les buts et les tâches des organisations syndicales dans la défense des intérêts socio-économiques des travailleurs, d’élargir le nombre de leurs partisans. En juillet déjà les syndicats ont avancé 223 candidats aux postes de députés des maslikhates. Parmi eux plusieurs représentants des syndicats de l’enseignement, de la science et de l’industrie minière. Dans certaines régions les candidats des syndicats sont proposés par les partis. La campagne électorale des syndicats est organisée sous le slogan “Une vie digne aux travailleurs!”.

A la réunion de la Commission tripartite nationale S. Moukachev, président de la Fédération des syndicats du Kazakhstan et S. Belkine, président de la Confédération des syndicats libres du Kazakhstan ont fait une déclaration annonçant que dorénavant ces deux organisations vont concerter leurs actions. La déclaration signée par les centrales syndicales souligne que:

- elles vont concerter leurs positions lors de l’élaboration et la réalisation de la Convention générale entre gouvernement, entrepreneurs et syndicats dans la

défense des garanties et droits des travailleurs;

- proposer à la discussion à la commission tripartite des propositions coordonnées concernant les conditions et la rémunération du travail, l’emploi et les garanties sociales;

- concerter leurs actions au parlement national lors de la préparation des lois et textes d’application concernant les relations sociales et de travail, d’autres questions qui concernent les syndicats.

KIRGHIZISTAN

S. Bozgounbaev, président de la Fédération des syndicats du Kirghizistan (FSK), a parlé dans un interview accordé à la presse nationale des orientations principales de l’activité de la centrale syndicale nationale.

Selon Bozgounbaev, après leur XIX congrès, les syndicats ont centré leur attention sur l’élévation du rôle des organisations syndicales de base, la mobilisation des syndicats de tous les niveaux, le développement de la concertation sociale. Aujourd’hui, a –t – il souligné les syndicats sont une partie prenante du système socio-politique du pays, un des facteurs de la stabilité sociale. La croissance du nombre des syndiqués confirme la confiance des travailleurs vis-a-vis des syndicats. Ainsi de 1990 à 1996 le nombre des syndiqués a chuté pour passer d’un million et demi à 700 000, aujourd’hui ils sont déjà plus d’un million.

La FSK prête une attention particulière au rôle des conventions et accords collectifs, à la création dans les branches et dans les

régions des commissions tripartites et des conseils chargés de résoudre les conflits du travail. Le nombre des travailleurs embrassés par les conventions collectives augmente, leur contenu et qualité s'améliorent. Au dire de Bozgounbaev, une partie de ces conventions contiennent des obligations du patronat concernant l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions du travail et d'autres garanties sociales qui sont en dessus des normes prévues par la loi.

Sur la proposition des syndicats le parlement national du Kirghizistan a promulgué le 5 juin dernier une nouvelle loi "Concertation sociale". Il est censée contribuer au développement de la négociation collective.

La base juridique des syndicats se renforce. Les lois sur les syndicats et sur la sécurité du travail à la production sont déjà entrées en vigueur. Il est nécessaire de moderniser le Code du travail qui est obsolète et ne correspond plus aux exigences de l'économie de marché et aux normes internationales. A présent le projet du nouveau Code du travail est envoyé à l'Organisation internationale du travail (OIT) pour expertise.

Parlant de l'aide pratique aux travailleurs Bozgounbaev a cité des chiffres concrets: en 2001, 3 042 personnes se sont adressées aux syndicats qui les ont aidées à trancher les litiges du travail, en 2002 ce chiffre a été déjà de 4 417. Le nombre des travailleurs dont les droits de travail ont été rétablis a augmenté de 70%. Un rôle important est revenu aux avocats de travail des syndicats qui participent aux procès en justice.

MOLDOVA

Le Conseil de la Confédération des syndicats de la République de Moldova a constaté à sa réunion tenue le 26 juin dernier, que la situation sur le marché du travail dans le pays reste extrêmement compliquée. Le problème de l'emploi est lié surtout au manque de places convenables, un très bas niveau des salaires, ainsi qu'à l'absence des conditions pour la formation professionnelle et le recyclage des travailleurs. Le taux de chômage s'élève. Le 1^{er} janvier de l'année en cours le nombre des chômeurs avait atteint le chiffre de 24 000. Seulement un chômeur sur dix est couvert par l'indemnité de chômage. A l'avis des syndicats l'Etat doit tout faire pour attirer des investissements extérieurs et intérieurs afin de créer des nouveaux emplois, contribuer au développement des PME. Le gouvernement doit obliger le patronat de payer opportunément les salaires et couvrir leurs arriérés

Le 18 juillet, à la conférence de presse organisée par la Confédération des syndicats de la République de Moldova (CSRM), il a été déclaré que le gouvernement du pays fait fi de revendications des syndicats visant à améliorer la situation socio-économique des travailleurs. Le gouvernement n'a pas aperçu les demandes de syndicats d'augmenter les salaires aux travailleurs du secteur public. Malgré la revendication des syndicats d'augmenter les indemnités pour invalidité temporaire, maternité le gouvernement a fait promulguer une loi diminuant encore ces indemnités. Les accords entre les syndicats et le gouvernement

concernant le délais et les modalités de discussion des textes d'application qui touchent les intérêts des travailleurs ne sont pas respectés. Le Comité exécutif de la CSRM tenu le 17 juillet a trouvé inutile sa participation ultérieure à la Commission tripartite nationale. La CSRM s'est réservé le droit d'utiliser toutes les mesures légales pour faire satisfaire les revendications des syndicats.

Le 6 août dernier P. Chiriak, président de la Confédération des syndicats de la République de Moldova, a déclaré que le gouvernement a donné la promesse de couvrir dans le plus court délai tous les arriérés de salaires aux travailleurs du secteur public. Selon le gouvernement les moyens financiers nécessaires sont déjà trouvés. La centrale syndicale a déclaré que si ces promesses ne sont pas tenues elle organisera des actions de protestation.

Le 17 septembre 2003 le gouvernement de la République de Moldova a adopté un décret d'augmenter de 15% les salaires aux travailleurs du secteur public. A partir du premier septembre le salaire sera augmenté aux enseignants, médecins, professionnels de la culture, des arts, du sport et de l'assistance sociale, à partir du premier décembre à tous les autres travailleurs de ce secteur.

P. Chiriak a déclaré que les syndicats trouvent cette majoration de salaires insuffisante et se proposent de revenir à ce problème lors de la discussion du projet de budget pour l'année 2004.

RUSSIE

Le Comité Exécutif de la Fédération des syndicats indépendants de la Russie a adopté une déclaration par laquelle il a trouvé absurde le rejet par le Conseil de la Fédération (chambre haute de parlement) d'un projet de loi adopté par la majorité absolue des députés de la Douma (chambre basse) d'augmenter à partir du 1^{er} octobre 2003 le SMIG national jusqu'à 600 roubles et d'accorder aux autorités locales la possibilité d'établir dans leurs régions le SMIG plus élevé que celui de la Fédération en utilisant dans ces buts leurs propres budgets. Auparavant, faute de règlement, les régions n'avaient pas ce droit.

De l'avis de la FNPR, le Conseil de la Fédération fait fi de la Constitution nationale, qui déclare la Russie en tant qu'Etat social et de l'attitude du Président de la République qui a signalé que la lutte contre la pauvreté est une orientation principale des pouvoirs d'Etat.

Le Comité Exécutif de la FNPR a aussi déclaré que les syndicats, en signe de protestation, commencent à préparer des actions nationales.

Le 10 septembre une action de protestation nationale organisée par la FNPR contre la décision du Conseil de la Fédération de 26 juin a eu lieu. Près de 80 000 travailleurs ont pris part aux actions de protestation organisées sous forme de rassemblements devant les sièges des autorités exécutives et législatives, de meetings et de réunions des travailleurs.

Intervenant devant les participants à un rassemblement à Saint-

Pétersbourg S. Mironov, président de la Chambre haute, a promis que la loi sur l'augmentation du SMIG national sera adoptée par le Conseil de la Fédération.

A Novosibirsk les manifestants ont exigé l'application du Code du travail en vigueur selon lequel le SMIG national ne doit pas être en dessous du minimum vital nécessaire.

Dans la région du fleuve de l'Amour il a eu des debrayages d'une à deux heures dans 24 entreprises.

Les participants aux actions de protestation ont avancé plusieurs autres revendications:

- arrêter la hausse des biens de consommation et des services;
- ne pas adopter des amendements au Code du travail qui pourraient aggraver la situation des travailleurs;
- mettre fin à la misère de la population dans "la Russie riche en matières premières".

Les syndicats ont pris part aux travaux de la Commission de conciliation créé par la Douma et le Conseil de la Fédération afin de régler les divergences entre les deux chambres du parlement russe relatives au droit des régions d'établir le SMIG plus élevé que celui de la Fédération. Le 24 septembre la loi sur le SMIG a été enfin adopté par le parlement de la Russie.

La FNPR a transmis à la Douma ses remarques et ses propositions relatives au projet de budget pour l'année 2004. Selon la FNPR ce projet ne garantit pas en pleine mesure l'exécution des obligations de l'Etat quant'à la protection sociale, la réduction de la pauvreté

et l'augmentation du niveau de vie de la population, et nécessite une mise au point des plusieurs chapitres.

Les syndicats concidèrent qu'il est nécessaire de porter au livre de dépenses la couverture des arriérés de salaire ainsi que l'indéxation de la dette de l'Etat vis-à-vis les travailleurs du secteur public. Le 1^{er} juillet 2003 le nombre des chômeurs a été de 22,5% plus grand qu'à la même période de l'année précédente mais le projet de budget ne prévoit rien pour aider les régions où la situation sur le marché du travail est tendue. Les dépenses pour l'emploi ont diminué en passant de 0,32% du PIB en 1998 à 0,14%. Les dépenses assignées à la lutte contre le chômage doivent être augmentées de 4,4 milliards de roubles au moins.

Le congrès du Syndicat indépendant des mineurs de la Russie a eu lieu du 15 au 16 septembre à Vorkouta (Sibérie). Les participants au congrès ont évalué la situation qui s'est créée au syndicat comme "extrêmement pénible". Les liens entre les organisations régionales du syndicat sont rompus, la formation des cadres n'existe presque pas.

Selon les participants, la protection sociale des travailleurs et des vétérants de la branche est le problème crucial et doit être au centre de l'attention du syndicat. Les participants au congrès ont discuté les problèmes des mineurs dans les conditions de changement de propriétaires, les nouveaux statuts du syndicat et la gestion de la propriété de l'organisation. Le nouvel accord tarifaire a été adopté. Alexandre Sergeév a été élu président du syndicat.

UKRAINE

Un attentat à la vie de Youri Kalujniy, président du syndicat du Groupe par actions “Usines métallurgiques d’Altchevsk”, a eu lieu le 21 juillet. Il a été roué de coups par des inconnus dans l’escalier de sa maison. De ce fait il a été opéré dans un hôpital de la ville d’Altchevsk.

T. Kislaya, vice-présidente du syndicat de la région de Lougansk affiliée à la Confédération des syndicats libres de l’Ukraine, a déclaré aux services judiciaires que l’attentat à la vie du dirigeant syndical est directement lié avec son activité syndicale et sa ferme position face aux abus et aux gaspillages à son entreprise. Les patrons du groupe ont maintes fois utilisé contre Kalujniy des sanctions illégales (blames et privations des primes) qui ont été annulées ensuite par les tribunaux du travail. Kalujniy s’est adressé à plusieurs reprises à la justice pour attirer son attention à la situation à l’entreprise. Au dire de T. Kislaya l’administration du Groupe fait tout son possible pour détruire l’organisation syndicale dirigée par Kalujniy.

Le Conseil des ministres d’Ukraine a approuvé le projet du nouveau Code du travail et a porté ce projet de loi à l’examen au parlement du pays et à l’Organisation internationale du travail. Au dire du ministre du Travail et de la Politique sociale M. Papiev ce document, élaboré par un groupe des spécialistes représentant le gouvernement, les syndicats et le patronat, est un fruit d’un compromis.

Donnant suite à la loi “Sur les syndicats, leurs droits et garanties de l’activité” le parlement d’Ukraine a apporté des amendements à la législation nationale en vigueur. Dorénavant la loi accorde aux militants syndicaux le droit d’être représentants des adhérents au syndicat, défendre leurs droits et intérêts, l’organisation syndicale de base est reconnue comme une des parties qui signent la convention collective.

La loi prévoit aussi qu’en cas de retard dans le paiement des salaires la direction de l’entreprise, sur la demande de l’organisation syndicale, doit lui présenter l’autorisation écrite de contrôler les comptes bancaires de l’entreprise. En cas de la faillite de celle-ci le syndicat représente les intérêts des travailleurs.

Les 5–6 août les travailleurs de l’usine de construction de machines “Faucille et marteau” ont organisé un débrayage et un rassemblement devant le siège de l’administration de la région de Kharkov. Parmi les revendications des travailleurs: mettre fin à la violation du Code du travail, couvrir les arriérés de salaires et changer les top-managers de l’entreprise. A cause de la baisse du volume de production l’entreprise subit des pertes sensibles.

Après des négociations avec les dirigeants de la ville, de la région et la direction de l’entreprise, il a été convenu qu’un représentant du syndicat sera élu au comité des créanciers et de cette façon pourra mieux défendre les intérêts des travailleurs. Il a été aussi décidé qu’un plan d’assainissement de l’entreprise sera élaboré.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL
ET
LE DÉPARTEMENT DE PROBLÈMES HUMANITAIRES ET D'INFORMATION DE LA CGS
42, LENINSKY PROSPECT
117119, MOSCOU, RUSSIE
TÉLÉFAX +7(095) 938-2155
TÉLÉPHONE +7(095) 938-7915
+7(095) 938-8339
TÉLEX 411010
SITE INTERNET: www.vkp.ru; E-MAIL: inter@vkp.ru

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, ET AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,
LE 18 SEPTEMBRE 1997.**

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE,
DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE, DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUBÉKISTAN, D'UKRAINE,
AINSI QUE 37 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE. A ÉTÉ SIGNÉ UN ACCORD DE COOPÉRATION
ENTRE LA CGS ET LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS D'AZERBAÏDJAN.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS
ET C'EST LE COMITÉ EXÉCUTIF QUI L'EST ENTRE LES DEUX CONGRÈS.**

LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.

VLADIMIR SCHERBAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS.

CHER LECTEUR,

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre, les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:

www.vkp.ru